

# DÉBAT PUBLIC

## PLAN NATIONAL DE GESTION DES MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS

DU 17 AVRIL AU 25 SEPTEMBRE 2019

5<sup>e</sup> édition  
2019 - 2021



### CIVL

Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc

Né en 1994 de la volonté de représenter l'ensemble des opérateurs de la filière viticole du Languedoc-Roussillon, le plus grand vignoble du monde, 1<sup>er</sup> secteur économique de 4 départements (8 milliards d'€ de CA par an).

Le CIVL travaille aux côtés des autres interprofessions des vins AOP et IGP régionales à l'élaboration d'une stratégie et communication commune, promesse d'avenir pour la région et la qualité de ses vins.

### Contact

6, Place des Jacobins - BP 221  
11002 Narbonne - France

☎ :+33 (0)4 68 90 38 30

[dgcivil@languedoc-wines.com](mailto:dgcivil@languedoc-wines.com)

[www.languedoc-wines.com](http://www.languedoc-wines.com)

## CAHIER D'ACTEUR N°57

### Maîtrisons un risque majeur pour la viticulture et l'oenotourisme de la région.

#### PRESENTATION GENERALE DU PROPOS

Narbonne, berceau antique de la vigne, est la capitale économique des vins français (1000 domaines, près de 11 500 emplois directs et induits).

Depuis 1959, l'unité ORANO Malvési s'est développée en transformant du minerai d'uranium, accumulant 350000 m<sup>3</sup> d'effluents liquides sans contestation de la part de ses parties prenantes.

En 2016, le projet de traitement des nitrates (TDN) fait l'objet d'une importante mobilisation, le procédé expérimental THOR soulève des incertitudes concernant les impacts sanitaires et environnementaux de ses rejets atmosphériques. Les études d'impacts du TDN comportent des carences, citons l'impact agronomique sur l'agriculture, ainsi que les conséquences pour l'image des vins et le tourisme. En 2017, les expertises indépendantes et études d'impacts initiées par le CIVL, trop tardives pour que les conclusions soient acceptées par le Préfet, confirment que TDN est une menace sérieuse à long terme pour le territoire.

Ce cahier vise à rendre publique le travail réalisé en 2017 afin d'obtenir la mise en place d'une commission indépendante pour répondre aux inquiétudes soulevées et mettre en œuvre une solution de traitement des effluents sans prendre des risques non évalués pour la santé publique, l'environnement et les piliers de l'économie locale, que sont la viticulture et le tourisme.



Crédit photo : CIVL

## ASPECT CONTEXTUEL

### Quand la question des impacts environnementaux et sanitaires n'était pas un sujet

L'unité ORANO Malvési est un important site industriel qui s'étend sur une centaine d'hectares sur la commune de Narbonne au lieu-dit «Malvési», à environ 3 km du centre-ville, près du tumulus historique de Montlaurès, dans le vignoble des Coteaux de Narbonne et à 20 kilomètres du parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Mise en service en 1959, l'usine COMURHEX démarre le stockage des effluents liquides dans des bassins creusés dans le massif des résidus laissés par une ancienne mine de soufre.

L'usine assure alors la production d'uranium métal utilisé par les réacteurs français de la filière UNGG. En 1965, elle atteint environ 1800 t/an.

À partir de 1964, les activités de l'installation nucléaire de Malvési se sont recentrées sur la production du tétrafluorure d'uranium (UF<sub>4</sub>), notamment pour la fabrication de combustible destiné à celle des bombes atomiques.

Différentes informations concordantes soulignent que de 1960 à 1983, l'usine a converti non seulement des concentrés issus des mines d'uranium appelés « yellowcake », mais également de l'uranium de retraitement (URT) provenant du traitement de combustibles nucléaires irradiés du site nucléaire de Marcoule (Gard).

Actuellement, l'usine ORANO Malvési réceptionne de l'uranium du monde entier sous forme de « yellowcake », c'est le seul point d'entrée de l'uranium naturel en France.

### Le projet COMURHEX II à Malvési, montée en puissance du site

En 2007, ORANO lance son projet nommé COMURHEX II. Son objectif est d'améliorer les performances de production, l'impact environnemental et de renforcer la sécurité des installations.

ORANO Malvési est une ICPE Seveso 2. Depuis 2010, sur la demande de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), une partie des bassins est classée installation nucléaire de base (INB).

Narbonne et Moussan sont classées avec un risque technologique industriel de « seuil haut ».

### Un volume colossal de déchets liquides, héritage de 60 années d'exploitation

En 2015, ORANO faisait état d'un volume d'effluents dans les bassins d'évaporation de 470498 m<sup>3</sup>, seulement 333189 m<sup>3</sup> en 2016. Le dossier de demande d'autorisation ICPE de TDN, enquête publique de 2016, mentionne un volume d'effluents de 350 000 m<sup>3</sup>, sans préciser le délai nécessaire pour sécuriser leur stockage.

Bien qu'il faille trouver une solution pour traiter ces **déchets nitrates faiblement radioactifs**, les écarts significatifs entre les différentes estimations du volume total et la diminution du volume d'effluent relevé en 2016 ne nous placent pas dans l'urgence de nous prémunir d'un débordement causé par un épisode cévenol.

### LE PROJET DE TRAITEMENT DES NITRATES (TDN), UNE CONTROVERSE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Le projet TDN d'ORANO Malvési s'appuie sur le procédé expérimental THOR (Thermal Organic Reduction). Ce traitement de l'effluent liquide est thermique (auto-combustion de charbon à 800°C) et chimique en milieu réducteur. Il vise 3 résultats : destruction des nitrates (par transformation en azote), vaporisation de l'eau contenue, immobilisation des métaux et des radionucléides dans de l'argile.

Bien que le commissaire enquêteur s'étonne du déroulement de l'enquête publique dans l'indifférence quasi générale du 05/09 au 06/10/16, il donne un avis favorable sans réserve au projet.

Pourtant, l'installation de TDN fait l'objet d'une contestation et mobilisation des parties prenantes locales (associations environnementales, élus, citoyens, vignerons, professionnels du tourisme), notamment à cause des risques de pollution atmosphérique.

Durant l'été 2017, à l'initiative de représentants de la filière viti-vinicole rassemblés autour du CIVL, 8 experts indépendants ont étudiés le dossier TDN. Ils relèvent de nombreuses lacunes dans les études

d'impact et remettent fortement en question le projet tant sur l'aspect sanitaire que technique.

« Parmi les polluants rejetés par le four industriel d'Areva, il est mentionné **des émissions de phtalates (DEHP)**, notamment, de 73 Kg par an, soit 730 µg par m<sup>3</sup> de fumée. Au-delà de concentrations de DEHP libérées dans l'atmosphère et dont les effets sur l'écosystème sont hautement délétères, leur impact sur la santé de l'Homme doit alerter les décideurs, les responsables de Santé Publique, autant que les citoyens préoccupés par cette pollution insidieuse ou concernés par **ce scandale sanitaire en développement** ».

« Si la volonté de traiter les effluents liquides et par là de sécuriser le site de Malvés face à un épisode pluvieux majeur se comprend très bien, le choix de la solution envisagée pour y arriver pose de nombreuses questions. En effet, sur un plan général, si le procédé TDN ne génère aucun rejet liquide, cela est obtenu au prix de rejets gazeux massifs (16000 m<sup>3</sup> de fumées rejetées par m<sup>3</sup> d'effluent liquide traité) contenant tous les types de polluants : Poussières, NO<sub>x</sub>, N<sub>2</sub>O, SO<sub>x</sub>, CO, HCl, COV, NH<sub>3</sub>, métaux lourds dont les impacts tant sur l'homme que sur l'environnement ne sont plus à démontrer. **On peut légitimement s'étonner d'un tel choix technologique** à l'heure où l'Organisation Mondiale de la Santé est arrivée à la conclusion « qu'il existe des preuves suffisantes pour dire que **l'exposition à la pollution de l'air extérieur provoque le cancer du poumon** ».

« Le procédé TDN est un procédé complexe, enchainement d'opérations unitaires dont l'efficacité de chacune conditionne celle de la suivante. Tout dysfonctionnement se traduira inévitablement par une pollution particulaire et/ou gazeuse dont la maîtrise et le confinement seront beaucoup plus difficiles que ceux d'une pollution liquide ou solide. **A ce titre, toute alternative de traitement par l'utilisation de technologies plus douces mérite d'être privilégiée** ».

« Ni les données fournies par l'opérateur et les institutions nationales responsables (IRSN, ANDRA), ni les documents présentés à l'occasion de l'enquête publique pour le projet TDN-THOR, **ne constituent une évaluation exhaustive des nuisances chroniques et potentielles en cas d'accident, des émissions polluantes de l'usine, des bassins de stockage des boues et résidus liquides, et du procédé TDN.** »

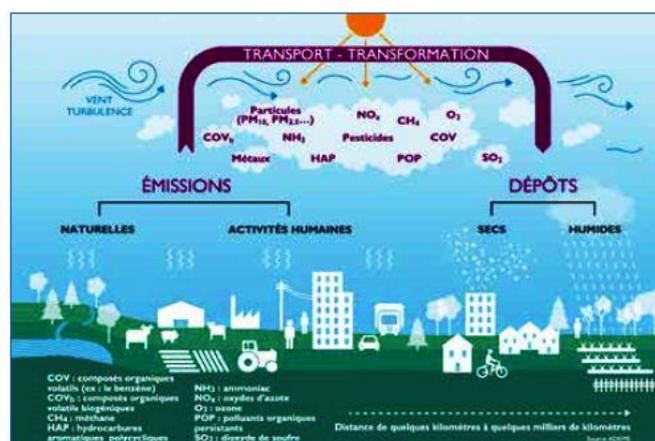
« Approfondir la réflexion collective n'est possible que si les informations pertinentes, toutes les informations pertinentes, sont publiées et discutées de façon ouverte. Or on montrera que **les carences du dossier soumis à enquête publique** et les données officielles sur les

détriments causés par les rejets du site de Malvés depuis bientôt 60 ans **interdisent toute prise de décision rationnelle et objective**. Par ailleurs, considéré le tassement de la production électronucléaire dans le monde, et décidé en France, on doit se demander si la stratégie d'AREVA n'est pas promise à de lourdes déconvenues, tant pour la société que pour la région ».

## DES RISQUES AGRONOMIQUES VITICOLES SIGNIFICATIFS

Comme le souligne la plaquette « pour une meilleure qualité de l'air », coéditée en 2015 par l'ADEME et le Ministère de l'Écologie : « La prise en compte des relations entre activités agricoles et pollution de l'air dans leur globalité est encore récente, tant au niveau des acteurs de terrain que des politiques.(...) Les principaux polluants problématiques en France sont les particules fines (PM2.5), le dioxyde d'azote et l'ozone. Un temps ensoleillé, chaud et peu venteux est favorable à la formation d'ozone. En période froide et en l'absence de vent, un phénomène d'inversion thermique peut se produire, empêchant la dispersion des polluants qui s'accumulent alors dans la basse atmosphère ».

S. Blanquart, dans une thèse sur le « risque de contamination des filières de production des denrées alimentaires par des rejets accidentels de radionucléides », souligne que : « Une fois déposés sur le sol, les radioéléments font l'objet de transformations physiques et biochimiques, liées à leurs propriétés et aux conditions qu'ils rencontrent ». Ainsi ces composés radioactifs peuvent entraîner plusieurs risques majeurs : contamination des sols, transfert vers les plantes par les poussières, les minéraux ainsi que l'eau.



Emissions, transport, transformation, dépôts : la pollution de l'air est le résultat d'un ensemble de phénomènes complexes (source : plaquette « Agriculture et pollution de l'air », [www.priméal.fr](http://www.priméal.fr))

## RISQUES DE DEGRADATION DE L'IMAGE DES VINS DE LA REGION ET PERTE DU POTENTIEL OENOTOURLISTIQUE

Les rejets atmosphériques de TDN THOR représentent à la sortie de la cheminée (30 m de haut, 0,95 m de diamètre), un débit de 40000 m<sup>3</sup>/h de fumées à 200°C et 35% d'humidité. Dès la sortie, la condensation dans l'air de la vapeur d'eau contenue dans les fumées se traduira par un nuage visible des massifs environnants, un préjudice à l'image des terroirs viticoles.

Au même titre que les activités touristiques, l'oenotourisme ne cesse de se développer, de plus en plus motivées par des aspects écologiques (notion d'eco-oenotourisme). La filière viticole risque donc de souffrir de cet impact paysager et d'une altération de la perception écologique de la région, un préjudice pour les activités touristiques classiques ainsi que pour les parcs régionaux environnants.

De plus, comme dans le cas des incinérateurs de déchets ménagers, la diffusion de potentiels micro-polluants, recensés par des analyses fines, pourrait à terme encore accentuer une «dégradation» de l'image environnementale dans un périmètre très large de plusieurs dizaines de kilomètres.

Durant l'été 2017, le CIVL a confié à l'IFOP la réalisation d'une étude sur l'impact du projet TDN sur l'image des vins du Languedoc, 2 enquêtes, 78 pages de rapport. Les vins du Languedoc sont bien perçus comme s'orientant de plus en plus vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, c'est d'ailleurs le 1er vignoble en agriculture biologique de France (37 % du vignoble bio français).

Le risque de perte d'image doit être pris au sérieux : l'usine est perçue comme un risque potentiel pour l'environnement (62% des réponses) et la santé (58% des réponses). En cas de crise d'image, 34% des consommateurs réduiraient leur consommation de vins du Languedoc, ce qui est un score élevé et un risque à ne pas prendre à la légère.

## CONCLUSION

ORANO Malvésí a accumulé sur 60 ans des effluents faiblement radioactifs sans contestation.

Mais le projet de leur traitement par le procédé expérimental TDN-THOR soulève de sérieuses incertitudes concernant ses impacts sanitaires et environnementaux. Les études initiales n'abordent pas l'impact des rejets sur l'agriculture, ceux sur l'image des vins et le tourisme. Pourtant, le Préfet a autorisé son exploitation le 08/11/17.

La filière viticole, engagée dans une démarche de développement durable, pose la question de la poursuite de l'activité d'ORANO à Malvésí, dans un secteur urbanisé et touristique, au sein du vignoble.

Concernant le traitement des effluents nitrates, elle demande :

- la remise en question des décisions hâtives
- la mise en place d'une structure d'évaluation des risques, indépendante et pluridisciplinaire, en lien avec les acteurs du territoire afin d'orienter la stratégie à mettre en œuvre, avec une prise en compte globale des risques.

L'objectif est de rétablir le dialogue entre les parties prenantes, de s'inscrire dans une relation durable avec ORANO en adoptant un mode de travail collaboratif, d'assurer la pérennité écologique et économique des territoires.



Vue panoramique du vignoble à proximité bassins de stockage, prise du Tumulus Montlaurès - Crédit photo : J. Rochard